



N° 2 - Novembre 2017

Enquête pratiques culturales banane 2015

Enquête sur les pratiques phytosanitaires sur la banane en 2015

L'enquête sur les pratiques culturales des agriculteurs en arboriculture en 2015 fait suite à celle réalisée en 2012 en métropole et dans les DOM. Elle constitue un outil majeur de description des pratiques des exploitants. L'enquête dans les DOM concerne la banane. En Guadeloupe, l'enquête s'est déroulée de fin février à mi-juin 2016, auprès de 128 exploitations agricoles.

L'enquête 2015 est une enquête dite « complète » avec recueil des informations sur l'ensemble de l'itinéraire technique (précédents culturaux, inter culture, fertilisation,...) et sur les pratiques phytosanitaires.

Cette enquête permettra de mieux comprendre la diversité des pratiques, et d'évaluer l'incidence des actions mises en œuvre pour accompagner l'évolution de ces pratiques (plan Ecophyto 2018, mesures agro-environnementales de la PAC...). Le plan d'action Ecophyto visant à réduire l'usage des phytosanitaires prévoit la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures (cane à sucre), l'arboriculture (banane) et les cultures légumières pour les DOM et la mise en place d'enquêtes intermédiaires. Les résultats de l'enquête seront notamment utilisés pour produire des indicateurs afin de suivre l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires (indicateur de fréquence de traitement : IFT).

Résultats de l'enquête 2015

Le nombre de traitements phytosanitaires sur la banane comprend majoritairement des traitements fongicides de lutte contre la cercosporiose, puis des traitements herbicides entre rang et sur les bordures de bananeraie. Les traitements anti-rongeurs n'ont pas été pris en compte dans le total des traitements du tableau présenté.

	Nombre moyen de traitements phytosanitaires	Nombre moyen de traitements fongicides et bactéricides	Nombre moyen de traitements insecticides et acaricides	Nombre moyen de traitements herbicides
Guadeloupe	10,3	6,8	0,0	3,6
Martinique	9,5	5,7	nd	3,7
Ensemble	9,7	6,0	nd	3,7

Note : un traitement phytosanitaire correspond à l'application d'un produit spécifique lors d'un passage

nd : non diffusé (le nombre d'observations et la précision ne sont pas suffisantes)

Source : Enquête sur les pratiques culturales en arboriculture 2015

Agreste - mars 2017

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-culturales>

Définitions

Traitement phytosanitaire : Est désigné ici comme traitement phytosanitaire l'application d'un produit lors d'un passage. Un même produit appliqué en deux fois compte ainsi pour deux traitements. Un mélange de deux produits appliqué lors d'un même passage compte également pour deux traitements.

IFT : indicateur de fréquence de traitement. Pour un traitement, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) est le ratio entre la dose employée et la dose de référence du produit utilisé.

Méthodes

L'IFT peut être décliné selon 4 grandes catégories d'usage :

- les herbicides (ou désherbants) permettent de détruire les mauvaises herbes.
- les insecticides (y compris acaricides et nématicides) permettent de lutter contre les insectes tels que les pucerons.
- les fongicides (y compris bactéricides) traitent les cultures contre les maladies dues aux champignons microscopiques.
- les autres produits comprennent notamment les régulateurs de croissance, les molluscicides et les rodenticides. Les régulateurs de croissance modifient la morphologie de la plante et évitent aux cultures de se casser ou ployer en limitant la pousse de la tige. Les molluscicides protègent des attaques de limaces. Les rodenticides sont destinés à tuer les rongeurs considérés comme nuisibles.

Le nombre de traitements moyen et les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec les produits phytosanitaires. Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire.

Le nombre de traitements et les IFT sont des indicateurs complémentaires pour mesurer l'utilisation des produits phytosanitaires. L'indicateur du nombre de traitements est fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passages pour chacun des produits. L'IFT mesure le nombre moyen de doses de référence appliquées à une culture pendant une campagne. Le calcul de cet indicateur prend donc en compte à la fois le nombre de traitements et, pour chaque traitement, la part de la surface traitée et la dose appliquée sur cette surface. Le niveau relatif de ce dosage peut être plus particulièrement mesuré par le rapport entre la dose appliquée et la dose de référence utilisée pour le calcul des IFT.

Les précisions sur les IFT et leur mode de calcul (détermination doses de référence...) sont détaillées sur le site du ministère : <http://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift#acc6>.

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Service de l'information statistique et économique-

Route de Saint Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex
Tél : 0590-99-09-09
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr>

Directeur de la publication : V. FAUCHER
Rédacteur : Thierry ROUSSEAU
PAO : Didier FASSION
Impression : DAAF

Dépôt légal : 3ème trimestre 2017
ISSN : en cour

© Agreste 2017

